



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 57914

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la recommandation n° 13 formulée dans le rapport de la commission d'enquête sur l'énergie nucléaire enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 juin 2014.

Texte de la réponse

Le projet de loi de programmation relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit de renforcer le rôle des commissions locales d'information (CLI), afin de renforcer l'information et la transparence vis-à-vis des citoyens. Il prévoit que la CLI organise au moins une fois par an une réunion publique ouverte à tous, que sa composition puisse être adaptée afin d'inclure des membres issus des pays étrangers concernés pour les installations nucléaires de base (INB) frontalières (notamment l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse), et qu'une visite de terrain soit organisée par l'exploitant à la demande de la CLI à la suite d'un incident ou accident récent, après la gestion de celui-ci.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57914

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5111

Réponse publiée au JO le : [12 août 2014](#), page 6902